

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-ISIDORE**  
**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 NOVEMBRE 2020**

Procès-verbal de la séance extraordinaire à huis clos du jeudi 26 novembre 2020, tenue à la salle du conseil de Saint-Isidore à 18 h 30.

Sont présents :

Le maire : Réal Turgeon

et les conseillers :

Germain Lefebvre  
Martin Boisvert  
Diane Rhéaume

Daniel Blais  
Antoine Couture  
Hélène Jacques

Marc-Antoine Tremblay, directeur général et secrétaire-trésorier, est également présent.

**CONVOCATION ET OBJET**

La présente séance a été convoquée par avis de convocation conformément à la Loi. Les sujets suivants sont traités :

1. Parc industriel ;
  - 1.1. Acquisition de terrains ;
    - 1.1.1. Mandat de services professionnels ;
2. Période de questions ;
3. Clôture et levée de la séance.

**1. PARC INDUSTRIEL**

**1.1. Acquisition de terrains**

2020-11-341

**1.1.1. Mandat de services professionnels**

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Isidore a comme projet la réalisation d'une troisième phase d'agrandissement du parc industriel ;

ATTENDU QUE pour réaliser ledit projet, la municipalité doit procéder à l'acquisition du lot 5 300 172 au cadastre du Québec d'une superficie de cent deux mille neuf cent vingt-six mètres carrés (102 926 m.c.) ;

ATTENDU QUE la municipalité a demandé des offres de services auprès de professionnels afin de procéder à l'acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation dudit lot ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR ANTOINE COUTURE, APPUYÉ PAR MARTIN BOISVERT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore mandate Les Expertises Immobilières de Beauce afin de préparer un rapport d'évaluation du lot 5 300 172, au coût estimé à quatre mille trois cent onze dollars et cinquante-six cents (4 311,56 \$), incluant les taxes, et ce, telle la proposition soumise le 24 novembre 2020.

QU'advenant des interventions supplémentaires, un tarif horaire de cent soixante-douze dollars et quarante-six cents (172,46 \$), incluant les taxes, soit alloué.

QUE le conseil mandate Cain Lamarre SENCRL afin d'assister la municipalité dans les démarches d'acquisition de l'immeuble, s'il y a lieu, au taux horaire suivant, incluant les taxes, et ce, telle la proposition soumise le 24 novembre 2020 :

Me Daniel Têtu	333,43 \$
Me Dominique Delisle	201,21 \$

QUE le conseil mandate Arpent-Expert inc. afin de préparer la description technique du lot à acquérir 5 300 172, au coût estimé à six cent quatre-vingt-neuf dollars et quatre-vingt-cinq cents (689,85 \$), incluant les taxes et ce, selon la proposition soumise le 26 novembre 2020.

QUE les présentes dépenses soient payées par voie de règlement d'emprunt.

Adoptée

## **2. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question car la séance se tenait à huis clos.

## **2020-11-342 3. CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire déclare la séance close.

IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS, APPUYÉ PAR GERMAIN LEFEBVRE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DE LEVER LA PRÉSENTE SÉANCE À 18 HEURES 35.

Adopté ce 7 décembre 2020.

Réal Turgeon,  
Maire

Marc-Antoine Tremblay,  
Directeur général  
et secrétaire-trésorier

Je, Réal Turgeon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Réal Turgeon,  
Maire

\*\*\*\*\*